



*La réforme territoriale, quelle place pour la culture dans la recomposition des territoires ?*

**Réforme des collectivités territoriales – Europe**  
*Acte 3 de la décentralisation*  
**Points d'étapes et actualités**

*« Rencontres des Transmusicales »*  
*5 décembre 2015*

# Contexte : Une réforme qui ne date pas d'aujourd'hui (1/2)

- Evaluation et performance (La LOLF)
- RGPP – **R**évision **G**énérale des politiques publiques (2007)
- Réforme fiscale : **S**uppression de la **t**axe **p**rofessionnelle et mécanismes de compensation (2009)

## Contexte

### La simplification du mille-feuille :

- Trop de niveaux, de spécificités.
- Revenir à une norme
- Austérité et Restructuration organisationnelle

### Economie budgétaire :

- Gaspillages,
- Baisser le nombre de fonctionnaires
- Rationalisation : clarifier les rapports et attributions de chaque niveau.

## Contexte : Les trois volets de la réforme territoriale un acte III en trois étapes (2/2)

- La loi de **modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles** du 27 janvier 2014 (MAPTAM)
- **Deux textes de loi** présentés au Conseil des Ministres le 18 juin 2014 :
  - Un projet de loi relatif à la **délimitation des régions**, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral (*Adopté en 1ère lecture le 23 juillet, adopté en deuxième lecture le 20 novembre*)
  - Un projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (**loi NOTRe**) (examiné actuellement au sénat)

Contexte  
Trois  
étapes

## Contexte : Trois Enjeux (2/2)

Contexte  
Trois  
enjeux

### → Enjeux n°1 : La gouvernance locale (Texte n°1)

→ Avoir une organisation de la discussion dans les territoires pour mieux répartir l'exercice des responsabilités en fonction des spécificités des territoires.

### → Enjeux n°2 : Le périmètre des Régions (Texte n°2)

→ Avoir des Régions au périmètre élargi → la taille critique européenne.

### → Enjeux n°3 : La rationalisation des compétences locales (Texte n°3)

→ Permettre d'identifier une collectivité dotée d'une responsabilité affirmée dans les différents champs de compétence.

# La Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (Texte n°1)

La loi  
MAPTAM

Du 27  
janvier  
2014

- Une nouvelle gouvernance locale avec la reconnaissance de chefs de file dans des domaines de compétences partagées, organisées au sein des **Conférences Territoriales de l'Action Publique** (hors culture, sport...) → *Nouvel outil pour gouverner les compétences territoriales.*
- La possibilité pour l'Etat de déléguer certaines de ses compétences aux collectivités (hors compétences régaliennes et libertés publiques)
- La création de métropoles aux compétences élargies.
- Le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens (Fse-Feder-Feamp-Feader) aux Régions.
- La mise en place de Pôle d'Equilibre Territorial et rural

# Le projet de loi portant sur le calendrier et le périmètre (Texte n°2)

La loi sur le  
calendrier  
et le  
périmètre

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, 13 régions métropolitaines au lieu de 22 régions actuellement  
(Retoqué par le Sénat, qui a proposé une carte alternative à 15 régions, le projet de loi est repassé devant l'Assemblée 13 régions)
- Des élections régionales en décembre 2015 et départementales finalement en mars 2015.
- Le statu quo en Bretagne
- La possibilité de fusionner au-delà de 2016

# Le projet de loi portant sur les compétences (Texte n°3) (1/2)

**La loi sur les  
Compétences  
« NOTRe »**

- Suppression de la clause générale de compétence pour les Régions et les Départements (compétences régies par la loi)
  - Maintien de compétences partagées (culture, sport) →
- Article n°28
- Renforcement des compétences régionales en matière d'aménagement du territoire et de développement économique
  - Transfert de compétences des Départements aux Régions (transport interurbain, transport scolaire, ports, voirie départementale, collèges) et au bloc communal pour certaines compétences.
  - Constitution d'intercommunalités de 20 000 habitants minimum

# La culture et la réforme : Les débats sur la clause générale de compétence

- Définition : faculté donnée aux collectivités d'intervenir sur tout sujet d'intérêt public local sous réserve que celui-ci ne relève pas, du fait de la loi, de l'Etat ou d'une autre personne publique
- Une cristallisation des débats sur cette notion depuis quelques années
- Juillet 2014 : contexte de pression fiscale accrue : Débat sur une compétence obligatoire et partagée pour la culture porté par l'ARF
- La place particulière réservée aux compétences culture et sport, « compétences partagées » (octobre 2014) au sein de la loi Notre.

Art. 28 « ... il apparaît nécessaire, au vu de la diversité des situations et du caractère transversal de ces domaines, de maintenir une possibilité d'intervention de chaque niveau de collectivité territoriale en matière de culture, de sport et de tourisme »



# La culture et la réforme : la notion de guichet unique

Art. 29 : Notion de Guichet Unique : «...dans un domaine de compétences partagées, l'État, une collectivité territoriale ou un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre peut déléguer à une autre personne publique l'instruction et l'octroi des aides et subventions qui relèvent de sa compétence. Ces guichets uniques, qu'ils soient issus de délégations de compétences vers les services déconcentrés de l'État ou vers ceux d'une collectivité, permettront de limiter les coûts d'instruction et de gestion »

Et pendant ce Temps :

- Des textes de loi thématiques en complément
  - Revue des missions de l'Etat (octobre 2014)
  - Approfondissement de la pression fiscale sur les CT

## La culture et la réforme : Les questions en suspens - L'ouverture

### Les questions ouverture

- Quel avenir des compétences culturelles départementales ? (schémas des enseignements artistiques, schémas de lecture publique)
- Nouveaux périmètres régionaux : chance ou menace pour la Culture ?
- Quelle place pour les initiatives citoyennes ? Les démarches de co-construction territoriale (Solima..) ? → CTAP ?
- Le maintien de compétences partagées en matière de culture permettra-t-il de conserver le niveau d'intervention publique actuel, voire de mieux répondre aux attentes et besoins du secteur culturel ? Faut-il reconnaître une compétence partagée obligatoire pour la culture ?
- Quelle gouvernance dans le triptyque : Etat, collectivité territoriale et société civile ?
- Qu'en est-il des champs de politiques publiques transversales comme la jeunesse, la citoyenneté, l'engagement associatif ?